



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pres

Question écrite n° 61149

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation du musée des Antiquités nationales. En effet, ce musée créé au siècle dernier semble être aujourd'hui délaissé par l'Etat et les pouvoirs publics. Cette situation entraîne un manque d'entretien du patrimoine national et une désaffection du public. Il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour réhabiliter ce musée archéologique.

Texte de la réponse

Le musée des Antiquités nationales a, depuis sa création par Napoléon III en 1862, joué un rôle capital pour la sauvegarde, l'étude et la mise en valeur du patrimoine archéologique découvert en France. Il est aujourd'hui devenu, tant sur le plan national qu'international, un lieu de référence pour l'histoire de l'archéologie et un outil scientifique et culturel incomparable par la qualité exceptionnelle de ses collections. Celles-ci sont présentées dans un esprit didactique offrant un panorama continu des différentes étapes de l'évolution des sociétés humaines qui se sont succédé sur notre territoire : préhistoire ancienne et récente, âges de métaux, période gallo-romaine, mérovingien. Cette conception synthétique est complétée par une section d'archéologie comparée destinée à élargir le propos du musée en mettant en parallèle l'Archéologie nationale et celle d'autres régions européennes ou extra-européennes. L'Etat reste profondément attaché au devenir de ce musée, à son rôle historique, patrimonial, scientifique et culturel ainsi d'ailleurs qu'à son caractère structurant pour le réseau des musées archéologiques en France. Rappelons que d'importants travaux de rénovation de ses espaces d'exposition permanente et partiellement de ses locaux administratifs et techniques ont été réalisés dans les années 60 à 70, dans un contexte budgétaire alors moins favorable. Des travaux complémentaires ont permis dès 1994 d'améliorer les conditions d'accueil des publics. Enfin, des financements complémentaires ont été récemment dégagés pour faire face à un certain nombre d'interventions urgentes concernant la rénovation de certaines salles d'exposition, la mise aux normes des circuits électriques, etc. Toutes ces opérations ne doivent cependant pas occulter le fait que cet établissement ne présente plus actuellement des conditions de fonctionnement satisfaisantes, notamment en matière d'accueil des publics, de conservation, de gestion des collections et de recherches. Le tassement de la fréquentation observé depuis plusieurs années est l'une des conséquences de ce vieillissement des équipements et de l'inadaptation des moyens de communication et d'action culturelle dont dispose actuellement le musée. C'est la raison pour laquelle une réflexion sur le devenir du musée a été engagée et a abouti à une étude de faisabilité intitulée « Man 2000 » sur la base de laquelle la vocation du musée et de nouveaux objectifs de développement ont été définis. Ceux-ci ont pris en compte la nouvelle carte des musées archéologiques en France, le contexte européen ou extra-européen dans lequel les activités des musées nationaux doivent également s'inscrire et la nécessité d'une réactualisation permanente des collections et des présentations sur la base d'une politique des publics clairement affichée. La rénovation de cet établissement soulève d'autres questions liées à l'environnement (relations avec la ville ou avec le parc) ou à la complexité de bâtiments historiques contraignants qu'il est souvent difficile d'adapter à une muséographie moderne. L'un des problèmes qu'il a notamment fallu résoudre a été celui de l'implantation des réserves pour les

collections. Le choix récent d'un site dans le voisinage immédiat du musée a permis de lever une situation de blocage et de relancer le projet.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61149

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mai 2001, page 2902

Réponse publiée le : 13 août 2001, page 4658